



***POUR UNE NOUVELLE VISION  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUÉBÉCOIS***

**MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA QUALITÉ,  
L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS**

**Février 2004**

## Table des matières

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>L'INVITATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>L'UNIVERSITÉ LAVAL</b> .....	<b>4</b>
<b>L'UNIVERSITÉ UN ACTEUR SOCIAL MAJEUR</b> .....	<b>5</b>
<b>2. L'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>8</b>
<b>LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE</b> .....	<b>8</b>
<b>LES COLLÈGES ET L'UNIVERSITÉ</b> .....	<b>10</b>
<b>ARRIMER LES PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES ET UNIVERSITAIRES</b> .....	<b>10</b>
<b>MIEUX CONCERTER L'OFFRE GLOBALE DE PROGRAMMES</b> .....	<b>12</b>
<b>3. LA RECHERCHE</b> .....	<b>13</b>
<b>L'UNIVERSITÉ CONTINUE DE FORMER LA TOTALITÉ DES ÉTUDIANTS-CHERCHEURS</b> .....	<b>13</b>
<b>LES EFFETS DU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>15</b>
<b>DES DÉFIS À RELEVER</b> .....	<b>16</b>
<b>LE BESOIN DE FORMER DES PERSONNES QUALIFIÉES</b> .....	<b>17</b>
<b>4. LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS</b> .....	<b>18</b>
<b>UN SOUS-FINANCEMENT RÉEL QUI DEMANDE CORRECTION</b> .....	<b>18</b>
<b>UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT EST NÉCESSAIRE</b> .....	<b>19</b>
<b>LES DROITS DE SCOLARITÉ</b> .....	<b>19</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS</b> .....	<b>23</b>
<b>5. LA SITUATION PARTICULIÈRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL</b> .....	<b>26</b>
<b>LE RÔLE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL DANS LA CAPITALE</b> .....	<b>26</b>
<b>DES SOUS-FINANCEMENTS PARTICULIERS DANS LES DEUX MONDES : LES RÈGLES ACTUELLES ET UNE NOUVELLE GRILLE</b> .....	<b>27</b>
<b>6. UNE NOUVELLE VISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> .....	<b>30</b>
<b>LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> .....	<b>30</b>
<b>QUEL MODÈLE RETENIR ?</b> .....	<b>32</b>
<b>LE FINANCEMENT</b> .....	<b>33</b>
<b>7. CONCLUSION</b> .....	<b>34</b>
<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>35</b>

## RÉSUMÉ

L'Université Laval, en présentant son mémoire à la Commission de l'éducation, souscrit entièrement à la demande de financement de 375 M\$ présentée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour permettre aux établissements québécois de rejoindre le niveau de financement des universités des autres provinces canadiennes, et elle en est solidaire. Elle est également solidaire de la position de la CREPUQ sur l'accessibilité.

Cela dit, au chapitre de l'enseignement, l'Université Laval croit que la qualité de la formation universitaire repose, entre autres éléments, sur un meilleur arrimage entre les collèges et l'université, et que cet arrimage demande la collaboration des professeurs des deux ordres d'enseignement.

Du côté du financement, l'Université Laval propose de mettre fin au « tabou » actuel sur le gel des droits de scolarité (qui, dans les faits, diminuent d'année en année du seul fait de l'inflation), et elle suggère d'indexer les droits de scolarité actuels au coût de la vie, et de rattraper l'inflation survenue depuis 1995. De ce fait, l'Université Laval croit qu'il faut renoncer à rejoindre la moyenne canadienne des droits de scolarité. De plus, l'Université Laval estime que toute augmentation éventuelle des droits de scolarité ne doit pas être accompagnée d'un désengagement de l'État dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'Université Laval affirme clairement souffrir de sous-financements qui lui sont particuliers, et elle demande au gouvernement québécois une correction de 11 M\$ de ce sous-financement dès l'année 2004-2005.

Enfin, face à différents problèmes perçus tant dans l'organisation du réseau des universités que dans son mode actuel de financement, l'Université Laval recommande au gouvernement du Québec de créer une commission d'examen du système de financement et d'organisation de l'enseignement universitaire du Québec.

# 1. INTRODUCTION

## **L'invitation de la Commission parlementaire**

À l'hiver 2004, les universités québécoises sont invitées, par la Commission parlementaire de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, à

« Examiner le financement des universités dans la perspective des exigences de qualité de la mission universitaire et de l'accessibilité aux études supérieures et, de façon particulière : les enjeux de qualité de la mission universitaire; les conditions d'accessibilité aux études universitaires ; les sources de financement des universités et la part relative du gouvernement, des étudiants et du secteur privé; les modalités d'allocation des ressources entre les universités dans le respect de la diversité des établissements; les interventions du gouvernement fédéral dans le financement des universités<sup>1</sup>. »

Il faut savoir gré au gouvernement du Québec d'avoir créé cette occasion de discussion et de réflexion publiques sur les universités. La tenue de la Commission parlementaire permet donc à celles-ci de faire état de leur vision et de chercher à influencer positivement la perception de l'opinion publique à leur endroit.

## **L'Université Laval**

Avec plus de 37 000 étudiants et étudiantes, l'Université Laval est une des plus grandes universités québécoises et canadiennes. Membre du groupe des 10 universités canadiennes les plus engagées en recherche, elle est l'une des trois universités québécoises les plus importantes à cet égard, aux côtés de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Dotée d'une importante Faculté de médecine, dont les chercheurs attirent plus de la moitié de ses quelque 273 M\$ en fonds de recherche<sup>2</sup>, l'Université Laval est le plus important établissement universitaire québécois hors de la région métropolitaine. En outre, elle se situe au deuxième rang des universités québécoises et au troisième rang canadien pour ce qui est des fonds obtenus de la Fondation canadienne pour l'innovation<sup>3</sup>.

D'entrée de jeu, l'Université Laval tient à exprimer son attachement à la qualité de l'enseignement et de la recherche, de même qu'à l'accessibilité. Dans le Québec et le Canada de 2004, aucune étudiante et aucun étudiant ayant le talent et la volonté requis ne devrait être empêché d'accéder à l'université pour des seuls motifs d'ordre financier.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Document de consultation, 2003, page III.

<sup>2</sup> En 2002-2003.

<sup>3</sup> Source : [http://www.innovation.ca/projects/index\\_f.cfm?websiteid=145](http://www.innovation.ca/projects/index_f.cfm?websiteid=145). Données au 15 janvier 2004.

Logée à la même enseigne que tous les établissements universitaires québécois au plan de son financement, elle appuie sans réserve le mémoire que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) présente à la Commission parlementaire de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Au même titre que ses consoeurs, l'Université Laval n'est pas financée adéquatement lorsqu'elle se compare avec les universités des autres provinces du pays. De plus, comme il sera précisé dans le présent mémoire, l'Université Laval souffre de sous-financements qui lui sont particuliers quand on considère l'ensemble des universités québécoises, et elle demande une correction de cette situation dès l'année 2004-2005.

### **L'université, un acteur social majeur**

L'université est un acteur social majeur, dont la mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité va bien au-delà de son seul rôle de contributrice au développement économique de nos sociétés. Le document de consultation en prévision de la Commission parlementaire insiste beaucoup sur le rôle de l'université dans l'économie du savoir, et pour cause. La production des connaissances est plus que jamais liée à l'innovation et elle est une condition essentielle de notre développement.

Toutefois, la mission fondamentale de l'université est plus large. Elle consiste à former des êtres libres, capables d'intégrer les connaissances, de penser par eux-mêmes et de s'engager dans le monde avec un esprit créatif et ouvert. La participation au débat démocratique et social, la défense et l'illustration des valeurs humanistes, la réflexion de fond sur les enjeux éthiques de nos choix individuels et collectifs, tout cela recoupe les finalités mêmes de l'université et suppose une ouverture maintenue à tous les champs du savoir; une conception trop instrumentale de l'université risque en effet de le faire oublier, alors qu'il est plus que jamais urgent que l'université continue d'assumer l'ensemble de sa mission de formation et ait les moyens requis pour le faire. Cette mission de l'université n'a pas à être démontrée à une époque où, dans les pays développés, la connaissance a remplacé les richesses naturelles comme premier facteur de développement économique, social et culturel. Il est opportun de citer à cet égard la remarquable Déclaration de Glion de 1998, *L'Université à l'aube du millénaire*, sur la mission des universités.

« Le savoir est la mission essentielle de l'université. Dans chacun des aspects de sa découverte, de sa mise à l'épreuve, de sa propagation et de son application, les universités du monde entier jouent un rôle crucial. [...] Elles sont en effet les agents principaux de la découverte; c'est généralement en leur sein que se développe la recherche fondamentale qui sous-tend l'apparition de nouvelles technologies et l'amélioration des services médicaux; elles sont les moteurs de la croissance économique, les gardiennes du patrimoine culturel et celles par qui ce patrimoine est transmis; elles sont les mentors de chaque génération de nouveaux venus dans telle ou telle branche

professionnelle, celles qui valident les connaissances et le savoir-faire; elles sont les agents du discernement individuel et des transformations sociales. À travers elles, chaque jour, jeunes et moins jeunes cherchent à insuffler sagesse, compétence et discernement dans la redoutable complexité des rapports humains. L'université constitue l'une des inventions majeures de ce millénaire; bien que créée il y a plus de neuf siècles, elle demeure l'une des splendeurs des aspirations de l'homme et l'un des triomphes du pouvoir de l'imagination<sup>4</sup>. »

Au Québec, les universités accueillaient environ 25 000 étudiants et étudiantes dans huit établissements en 1960<sup>5</sup>. À l'automne 2003, elles en accueillent près de 248 000<sup>6</sup> dans 19 établissements. Cette croissance tant dans la fréquentation que dans le nombre d'établissements d'enseignement supérieur indique que la politique de l'enseignement supérieur fondée sur un principe de double accessibilité, sociale d'une part et géographique d'autre part, a produit des résultats tangibles et encourageants. Les transformations sociales et économiques durant la même période ne sont pas étrangères à cette croissance extraordinaire.

Mais le travail de formation à l'enseignement supérieur n'est pas achevé. En effet, le Québec, en 2004, accuse toujours, par rapport au reste du Canada et à sa province voisine l'Ontario, un retard dans la proportion de ses diplômés universitaires au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, comme le signalent les données du tableau 1.

**Tableau 1 – Le pourcentage de diplômés universitaires au pays<sup>7</sup>**

Population âgée de 15 ans ou plus selon le plus haut grade, certificat ou diplôme, recensement de 2001						
	Canada		Québec		Ontario	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>Total</b>	23 901 360		5 832 350		9 048 035	
<b>Certificat ou diplôme collégial</b>	3 578 400	<b>14,97%</b>	847 680	<b>14,53%</b>	1 421 075	<b>15,71%</b>
<b>Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat</b>	601 425	<b>2,52%</b>	188 665	<b>3,23%</b>	188 200	<b>2,08%</b>
<b>Baccalauréat</b>	2 411 475	<b>10,09%</b>	532 540	<b>9,13%</b>	1 002 305	<b>11,08%</b>
<b>Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat</b>	382 955	<b>1,60%</b>	81 205	<b>1,39%</b>	188 065	<b>2,08%</b>
<b>Maîtrise</b>	642 055	<b>2,69%</b>	144 475	<b>2,48%</b>	290 735	<b>3,21%</b>
<b>Doctorat</b>	128 625	<b>0,54%</b>	27 340	<b>0,47%</b>	56 135	<b>0,62%</b>

<sup>4</sup> Colloque de Glion, *L'Université à l'aube du millénaire*, Glion, 1998.

<sup>5</sup> Université Laval, Université McGill, Université de Montréal, Université Sir George Williams, Université de Sherbrooke, Université Bishop, École des hautes études commerciales et École polytechnique.

<sup>6</sup> Source : [http://www.crepug.qc.ca/article.php?id\\_article=485](http://www.crepug.qc.ca/article.php?id_article=485)

<sup>7</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

L'université a donc une mission fondamentale de création du savoir et d'accès à la connaissance. Dans les milieux où elle est implantée, elle doit jouer le rôle d'un véritable pôle en ce sens. Dans ce contexte, l'intérêt supérieur du Québec demande que les conditions soient créées pour le maintien et le développement d'un réseau universitaire d'une qualité comparable à celui du reste du pays et aux universités des pays développés, et qui demeure accessible à tous ceux et celles qui ont le talent pour s'y engager et y réussir. Il faut aussi assurer que ce réseau soit compétitif dans un environnement et une conjoncture exigeants.

## 2. L'ENSEIGNEMENT

Ce qui « fait » littéralement une université et qui la distingue des ordres antérieurs de formation, c'est que l'enseignement aux trois cycles repose d'abord sur la recherche, sur la découverte et la transmission de nouveaux savoirs et ce, dans toutes les disciplines tant humaines et sociales que scientifiques et médicales, de même que sur le regard critique et libre qu'elle porte sur les choses et sur les êtres. De plus, dans un contexte où prédominent l'expansion de l'économie du savoir, le développement des technologies de l'information, la multiplication des échanges internationaux, l'accélération des découvertes scientifiques et l'explosion des nouveaux savoirs, les notions d'excellence et de compétence doivent prendre de nouvelles tonalités. Les mots « ouverture et internationalisation » traduisent donc ces nouvelles tonalités qui caractérisent désormais l'excellence et la compétence.

### **La qualité de l'enseignement universitaire**

Le document de consultation du ministère de l'Éducation énonce, au chapitre de la qualité de l'enseignement supérieur, deux groupes de questions. D'une part, il s'attache aux attentes de la société et à la pleine contribution des universités au développement de notre société dans les termes suivants : « Les attentes collectives envers les universités sont-elles claires ? Y a-t-il lieu de les préciser davantage ? Comment assurer la pleine contribution des universités au développement de notre société ? »

La question de la qualité est posée de la façon suivante : « À quels signes peut-on apprécier la qualité d'une université ? Disposons-nous à cette fin de mécanismes adéquats d'évaluation, d'agrément ou d'accréditation? <sup>8</sup> »

Du côté des attentes de la société à l'endroit des universités, qu'on nous permette, d'une part, de citer la conclusion de la *Politique québécoise à l'égard des universités* publiée en 2000 :

Au Québec comme ailleurs dans le monde, les universités assument une fonction sociale importante : elles ouvrent des voies à la connaissance et au développement en favorisant l'émergence de savoirs nouveaux. Une société avant-gardiste se nourrit de ces savoirs, et c'est pourquoi la collaboration entre les universités et les différents acteurs de la société est nécessaire<sup>9</sup>.

D'autre part, pour assurer la pleine contribution des universités au développement de notre société, celles-ci doivent disposer des moyens suffisants et adéquats, ainsi que de stratégies qui laissent place à la créativité, à la liberté de penser « en dehors des sentiers battus ». La même

---

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Document de consultation, 2003, pages 3 et 4.

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Politique québécoise à l'égard des universités – Pour mieux assurer notre avenir collectif*, 2000, page 37.

*Politique québécoise* de 2000 est également très claire sur le maintien de la qualité dans les universités:

Les conditions budgétaires des dernières années ont toutefois mis les universités dans une situation où il leur était plus difficile de répondre aux exigences de qualité et d'excellence que nous avons à leur endroit, et ce, malgré un effort collectif à l'égard de l'enseignement supérieur, qui place le Québec dans les premiers rangs des pays de l'OCDE<sup>10</sup>.

La qualité de l'université se mesure donc à la fois par la qualité régulièrement évaluée de programmes qui répondent aux besoins de formation personnelle et professionnelle des étudiants, et par la qualité fondamentale et appliquée d'une recherche à la fine pointe dans tous les secteurs de la formation universitaire. Cette qualité se mesure également par la proportion des étudiants qui obtiennent leur diplôme dans les délais reconnus. De plus, au XXI<sup>e</sup> siècle, la qualité se mesure à l'utilisation efficiente des technologies de l'information et de la communication, et elle s'appuie sur une pédagogie universitaire transformée qui tire profit de ces technologies. La qualité de la formation repose enfin sur des sources documentaires aussi complètes et à jour que possible, donc sur des bibliothèques universitaires et des centres de documentation bien pourvus.

Toutefois, nous devons signaler que, comme le financement des universités repose en grande partie sur les crédits-étudiants, cette situation peut constituer en elle-même une menace à la qualité des programmes. En effet, la multiplication de l'offre de programmes sur le territoire aux fins de recrutement étudiant peut provoquer des duplications inutiles et une baisse des exigences d'admission. Nous reviendrons sur cette question plus loin.

D'autre part, les critères de qualité de l'enseignement universitaire ne sont pas locaux ou provinciaux. En effet, il est inutile de traiter de la qualité des universités québécoises si les diplômes de ces mêmes universités ne sont pas reconnus à l'extérieur de nos frontières. Le système de référence des universités est par essence international, ici comme ailleurs. Aussi, à la question du document de consultation sur les mécanismes d'évaluation, d'agrément ou d'accréditation, il nous faut répondre que l'évaluation de la qualité et de la pertinence des programmes doit être faite par des universitaires qui, en bonne partie, doivent être extérieurs non seulement à l'université, mais aussi à la province et, si possible, au pays. Du côté de l'agrément de plusieurs programmes tels les programmes de médecine, de génie ou des sciences de l'administration, l'organisme accréditeur est la plupart du temps national ou international. Quant à la recherche, des indicateurs nationaux et internationaux témoignent de la qualité et du rendement des universités québécoises.

Si les universités québécoises, qui offrent encore une formation de grande qualité et dont le sous-financement par rapport à leurs consœurs des autres provinces canadiennes est bien

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, page 25.

démonstré, n'obtiennent pas un financement accru, elles ne seront tout simplement pas en mesure de maintenir leur qualité comparative. Si pareille situation devait se matérialiser, ce sont les étudiants québécois qui en souffriront au premier chef, mais c'est aussi toute la société québécoise qui en ferait par la suite les frais. À cet égard, compte tenu du manque à gagner des universités québécoises par rapport aux autres universités canadiennes, il y a donc urgence d'agir pour corriger leur sous-financement.

### **Les collèges et l'université**

On ne saurait considérer les universités québécoises sans parler du réseau collégial mis en place à la fin des années soixante et qui est devenu le passage obligé pour tout élève désirant poursuivre sa formation à l'université. Au Québec, depuis plus de 30 ans maintenant, ce que nous appelons «l'enseignement supérieur» est formé du réseau des collèges et de celui des universités. Souvent critiqué, le collège est régulièrement remis en question. Récemment, la Fédération des commissions scolaires du Québec réclamait le retour aux collèges techniques et demandait de remplacer le collège général préuniversitaire en ajoutant une année au secondaire (un secondaire VI) et une autre année à l'université. L'Université Laval ne voit pas les choses de cette façon. Elle estime, au contraire, que les collèges font maintenant partie de notre vision collective de ce que doit être ici l'enseignement supérieur. De plus, les collèges sont associés directement et de façon indissociable et importante au devenir des régions hors des grands centres. Essayons d'imaginer Saint-Félicien, Rivière-du-Loup ou Gaspé sans leur collège...

L'Université Laval croit qu'un meilleur arrimage des ordres collégial et universitaire est un objectif nécessaire. Le contexte bien particulier du Québec, qui est celui de l'organisation de son enseignement supérieur en deux niveaux, appelle des considérations qui sont de nature à accroître l'efficacité générale et la qualité de notre système d'enseignement supérieur.

### **Arrimer les programmes préuniversitaires et universitaires**

Le collège québécois offre la formation dans deux voies : la voie préuniversitaire de deux années et la voie technique de trois années qui prépare plus directement au marché du travail. Toute comparaison entre notre système de formation universitaire et d'autres systèmes d'enseignement supérieur doit tenir compte de cette particularité québécoise qu'est le collège. Nonobstant les formations plus disciplinaires selon les voies choisies, tous les programmes d'études collégiales assurent le développement d'une formation fondamentale axée sur la formation générale. Ils comprennent une composante de formation générale qui permet l'acquisition d'un fonds culturel commun (langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou «humanities», éducation physique); le développement de compétences génériques (conceptualisation, analyse, synthèse, cohérence du raisonnement, jugement critique, méthodes de travail, etc.); et l'adoption d'attitudes souhaitables (autonomie, sens critique, sens des responsabilités, ouverture, communication, créativité).

Du côté de la voie technique, des efforts importants ont été consentis par l'Université Laval, pionnière à cet égard, pour arrimer le mieux possible les programmes collégiaux d'études techniques et les programmes de baccalauréat dans la même discipline au moyen notamment de 33 ententes DEC + BAC<sup>11</sup> avec différents collèges. L'arrimage des programmes rendu possible par les DEC + BAC a comme but principal d'ouvrir la voie de l'université à des jeunes qui, au moment de s'engager dans la voie technique au collège, n'y pensaient pas. De plus, l'Université Laval estime que, par la mise en place de ces arrimages, elle rend non seulement un précieux service aux étudiants et étudiantes en cause, mais elle contribue aussi à une meilleure efficacité du système d'enseignement supérieur. En évitant à ces étudiants de s'être astreints à suivre à l'université des cours dont ils possèdent déjà le contenu acquis au collège, donc en leur facilitant, lorsqu'ils le décident, la poursuite de leur formation à l'université, l'Université Laval rend un service tangible à la société québécoise.

#### **Recommandation 1**

- **L'Université Laval propose d'étendre le plus possible les ententes DEC + BAC pour le secteur de formation technique des collèges.**

Mais il nous apparaît nécessaire de dépasser cette seule considération à propos des programmes techniques. En effet, l'amélioration de l'arrimage entre les programmes collégiaux et universitaires pourrait contribuer de façon substantielle à réaliser notre souhait d'avoir de nouveaux étudiants universitaires mieux formés et plus motivés (car il n'y aurait pas de répétition de matière déjà apprise) et, en bout de ligne, des diplômés qui possèdent une meilleure formation générale et fondamentale.

Ce sont d'abord les programmes d'études préuniversitaires qui visent à fournir la préparation aux programmes universitaires. Ici encore, il faut parler de la qualité et de l'intégration plus harmonieuse du système d'enseignement supérieur pris dans son ensemble. Les professeurs et professeures des deux ordres de formation doivent donc se concerter de façon permanente pour éviter entre le collège et l'université tout chevauchement de contenus de cours, pour mieux coordonner des enseignements qui se complètent et assurer la meilleure continuité qui soit entre le préuniversitaire et l'universitaire. Tout en tenant compte du Comité-conseil de chaque programme préuniversitaire sous la responsabilité du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) où siègent les professeurs venant de l'université, il faut aussi prévoir des rencontres ciblées des professeurs et professeures des deux niveaux qui enseignent la même discipline.

---

<sup>11</sup> Ententes conclues au 22 janvier 2004. « DEC + BAC » : cet acronyme désigne une entente qui vise à formaliser, entre l'Université Laval et un collège ou un groupe de collèges, un arrimage systématique entre un programme collégial technique et un programme universitaire. Par exemple, le DEC technique de chimie-biologie (210.03) et le baccalauréat en microbiologie, où existe la possibilité de reconnaître à l'Université Laval jusqu'à 26 crédits dans le cadre de l'entente avec le collège de Lévis-Lauzon

**Recommandation 2**

- **L'Université Laval propose un arrimage amélioré et continu des programmes entre la formation collégiale préuniversitaire et l'université, par l'implication directe des professeurs des deux niveaux d'enseignement supérieur.**

**Mieux concerter l'offre globale de programmes**

L'exercice de la Commission des universités sur les programmes (CUP) mise sur pied par la CREPUQ en 1998 a été fort utile, même s'il n'a pas eu tous les effets espérés au départ. Le développement de l'offre des programmes s'est poursuivi sans plan d'ensemble, notamment à des fins de recrutement.

D'une part, il est donc nécessaire que l'enseignement supérieur québécois se donne une plus grande concertation dans l'offre des programmes universitaires dans l'ensemble du réseau et qu'il établisse des critères minima pour ouvrir un programme. D'autre part, la concertation évoquée ici implique en même temps un effort particulier pour valoriser non seulement les disciplines centrées sur la formation professionnelle, mais aussi les disciplines et les programmes qui font l'essence même de l'université, qui ne peuvent s'apprécier à la seule aune des critères utilitaristes et qui sont les programmes essentiels à ce qu'il faut bien appeler la formation culturelle des personnes. Par exemple, l'importance de la philosophie, de la musique ou de la littérature ne doit plus seulement se mesurer au nombre d'étudiants et d'étudiantes qui s'inscrivent à un programme de baccalauréat, mais à l'effort à entreprendre pour que les générations à venir aient dans leur cursus, quel que soit leur programme, l'occasion d'être interpellées et de se confronter au questionnement philosophique, à la réflexion éthique, à l'impression esthétique, à l'analyse critique faite par les sciences humaines et sociales, etc.

Dans ce contexte, il est par conséquent nécessaire de se demander si un système de financement ne reposant plus seulement sur le nombre d'étudiants et d'étudiantes, mais aussi sur une base forfaitaire par programme ne constituerait pas une piste à explorer à la fois pour atténuer la course au recrutement et assurer le maintien des programmes essentiels à la formation des personnes dans les universités.

### **3. LA RECHERCHE**

Nous avons déjà affirmé le caractère indissociable de l'enseignement et de la recherche dans une université. Ce qui fait la réputation d'une grande université en plus de la qualité de ses programmes et de la réputation de ses diplômés, c'est bien l'ensemble de ses activités de recherche, car la recherche n'a pas de frontières, elle voyage partout à travers le monde par l'intermédiaire des publications scientifiques des chercheurs ou par leur participation à des congrès internationaux, par leurs découvertes, par le biais de collaborations internationales et par des projets d'envergure, par leur participation à des réseaux tant officiels qu'informels, etc. Un professeur qui mène des activités de recherche est ainsi apte à former adéquatement des étudiants aux deuxième et troisième cycles.

#### **L'université continue de former la totalité des étudiants-chercheurs**

Si l'université a perdu depuis des années déjà, l'exclusivité de la production du savoir au profit de centres de recherche privés et publics, elle a néanmoins gardé, à travers le monde, le monopole de la formation des chercheurs, ce qui lui donne une place tout à fait centrale dans une société du savoir dont l'innovation devient le moteur. Elle assume en outre, par la formation des étudiants et des étudiantes à la recherche, l'essentiel de la recherche fondamentale et peut, à ce titre, faire valoir sa contribution à la production de connaissances qui deviennent des biens communs universels. Elle est plus que jamais peut-être le lieu privilégié de la quête de la vérité. La société attend de l'université que ses recherches soient, à moyen ou à long terme, bénéfiques aux plans social, culturel, technologique et économique. Lorsque nous parlons de « recherche bénéfique », il ne faut pas y voir uniquement le résultat de recherches en sciences pures ou de la santé. En effet, en plus de la pensée libre et de la réflexion, il faut inclure le potentiel proprement extraordinaire des recherches en sciences humaines et sociales qui, à maints égards, s'avèrent tout aussi bénéfiques pour la société.

Pour arriver à ses fins, l'université doit donc favoriser un continuum entre la recherche fondamentale et le transfert des connaissances par des applications concrètes. Aussi doit-elle maintenir des liens étroits avec le milieu externe et s'assurer que, dans le respect de la propriété intellectuelle, les applications des travaux des chercheurs contribueront au progrès collectif. Afin d'être en mesure de répondre à des questions de plus en plus complexes, l'université doit encourager l'interdisciplinarité, le réseautage interfacultaire et interuniversitaire. L'université doit donc se doter d'une stratégie de recherche permettant de s'adapter aux nouveaux défis que sont l'accroissement des connaissances, la formation de chercheurs et chercheuses, sa capacité de rayonner au plan scientifique et culturel et de traduire en réalisations les travaux de ses chercheurs.

Enfin, la recherche est en bonne part le résultat des travaux des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs. Leur formation est étroitement liée à la recherche et il ne faut jamais oublier

que c'est ce lien étroit entre la formation et la recherche qui, en quelque sorte, caractérise l'université. L'Université Laval se réjouit d'être devenue une grande université d'enseignement et de recherche de calibre international. Elle est l'une des trois grandes universités de recherche au Québec et l'une des dix plus importantes au Canada, comme le reflètent les tableaux 2 et 3.

**Tableau 2<sup>12</sup>**  
**La recherche dans les universités du Québec**  
 (en milliers de dollars canadiens)

<b>Rang</b>	<b>Établissement</b>	<b>Fonds de recherche</b>
1	Université de Montréal	383 400 \$
2	Université McGill	326 607 \$
3	Université Laval	215 857 \$ <sup>13</sup>
4	Université du Québec à Montréal	54 670 \$
5	Université de Sherbrooke	49 364 \$
6	INRS	31 550 \$
7	Université Concordia	22 031 \$
8	UQTR	13 112 \$
9	UQAC	11 116 \$
10	UQAT	6 367 \$
11	ETS	6 160 \$
12	TELUQ	3 540 \$

**Tableau 3<sup>14</sup>**  
**La recherche dans les universités canadiennes**  
 (en milliers de dollars canadiens)

<b>Rang</b>	<b>Établissement</b>	<b>Fonds de recherche</b>
1	University of Toronto	456 267 \$
2	Université de Montréal	383 400 \$
3	McGill University	326 607 \$
4	University of Alberta	287 466 \$
5	University of British Columbia	216 319 \$
6	Université Laval	215 857 \$ <sup>15</sup>
7	McMaster University	197 330 \$
8	University of Calgary	177 906 \$
9	Université d'Ottawa	151 242 \$
10	Queen's University	150 711 \$

L'Université Laval a ainsi atteint un objectif à long terme qu'elle s'était donné dès le début des années 1980.

<sup>12</sup> Research Infosource Inc., *Canada's University Innovation leaders*, November 4, 2003. Données pour l'année 2002.

<sup>13</sup> Il s'agit du montant des fonds de recherche avant la correction comptable qui fait en sorte que ces fonds de recherche pour l'Université Laval se sont élevés à plus de 273,6 M\$ en 2002-2003.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Voir la note 12.

## **Les effets du développement de la recherche**

Le développement de la recherche à l'université au cours des dernières décennies, notamment dans les grandes universités de recherche, a contribué à alourdir singulièrement la tâche des professeurs et professeures en raison à la fois de l'accroissement des fonds accordés par les organismes subventionnaires canadiens, québécois et internationaux et des exigences liées à l'obtention de ces fonds. Parallèlement, cette explosion de la recherche a grugé les ressources propres des universités, tous les coûts indirects suscités par cette recherche n'étant pas versés par les gouvernements, par les organismes subventionnaires eux-mêmes ni par les entreprises accordant des contrats de recherche. Ce phénomène s'est amplifié au cours des années 1990 au moment où, pour rétablir les finances publiques, les gouvernements réduisaient les budgets de fonctionnement des universités de façon draconienne.

Les universités ont aussi assisté à la multiplication des organismes de recherche, tels Génome Québec, Valorisation-Recherche Québec (qui a créé dans son sillage VSQ, une corporation privée dotée d'un capital de 5 M\$), le programme de chaires de recherche du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation, etc. Chacun de ces organismes s'est doté de ses propres règles de fonctionnement et a imposé ses exigences aux chercheurs désireux d'obtenir des subventions de leur part.

Parmi ces exigences, il y a maintenant l'obligation quasi généralisée de créer de grands groupes pour présenter des demandes de subventions, avec le résultat discutable que, auprès de plusieurs organismes subventionnaires, les petites équipes ou les chercheurs individuels n'ont plus accès au financement. À cet égard, on nous permettra de signaler une certaine dérive. De plus en plus, les chercheurs sont victimes de « réseautite » ou de « structurite » découlant des exigences additionnées des organismes subventionnaires. De plus, les partenariats complexes à créer et à négocier viennent ajouter leur lot de complications pour le professeur ou la professeure s'engageant en recherche. Également, la recherche « trop » orientée peut aussi soulever divers problèmes, dont certains sont difficilement compatibles avec le caractère libre de la recherche universitaire. Ainsi, les pressions imposées aux professeurs dans le domaine de la recherche font en sorte que, dans les faits, on les amène de plus en plus à choisir entre la recherche et l'enseignement. Les jeunes professeurs et professeures subissent encore plus cette pression. Cette tendance, encore une fois, contribue à alourdir singulièrement la tâche des professeurs et professeures d'université.

De façon plus concrète, il serait fort utile que les différents organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux se concertent afin d'accroître les exigences administratives imposées aux chercheurs, et cherchent même à les diminuer. Les conditions dans lesquelles s'obtiennent les fonds et les contrats de recherche sont devenues singulièrement difficiles, et méritent examen et réflexion tant en elles-mêmes que pour leur effet sur la tâche des professeurs, notamment sur leur engagement dans l'enseignement aux trois cycles.

La Commission parlementaire, dans son document de consultation, nous demande comment maintenir et renforcer l'avantage concurrentiel des universités québécoises en recherche, et comment composer avec l'augmentation des coûts directs et indirects de la recherche dans le financement des universités.

Les universités ont d'abord besoin d'un meilleur financement de leur budget de fonctionnement. En effet, la subvention de fonctionnement des universités finance l'activité d'enseignement et d'encadrement des étudiants et étudiantes aux trois cycles. Mais cette subvention de fonctionnement ne finance pas tout le temps que la ou le professeur consacre à la recherche. De leur côté, les subventions de recherche ne couvrent pas, sauf rarissime exception, le salaire du professeur pour la partie de son temps consacré à la recherche. Cette constatation soulève des interrogations sur le mode de financement universitaire.

En effet, d'un côté, le gouvernement incite les universités à développer leurs activités de recherche, qui sont réalisées par les professeurs. De l'autre, il ne finance pas tout le temps des professeurs consacré à cette recherche. Un cas illustre clairement cette situation, celui de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), une constituante du réseau de l'Université du Québec. L'INRS n'a pas de premier cycle universitaire et n'accueille des étudiants qu'aux cycles supérieurs. Dans ce contexte, le seul financement par sa subvention de fonctionnement (suivant les règles générales des autres établissements) et les droits de scolarité de ses étudiants est insuffisant au point que le ministère de l'Éducation verse un financement spécial de l'ordre de 25 M\$ à l'INRS (en 2004) avant de faire entrer en compte les paramètres habituels du financement.

Les universités ont aussi bien évidemment besoin de fonds de recherche suffisants pour renforcer leur avantage concurrentiel à cet égard, et on ne peut que souhaiter le maintien, sinon l'accroissement des budgets des organismes subventionnaires québécois.

### **Des défis à relever**

Sans un financement accru, il sera impossible aux universités du Québec de relever les défis que la société attend d'elles. Dans la *Politique québécoise de la recherche scientifique* publiée en 2001, on énumère les défis suivants : assurer la persistance dans les études à caractère scientifique ainsi que le recrutement des femmes dans ces domaines; développer les effectifs de recherche et implanter davantage de laboratoires fédéraux; fournir les moyens d'impulser le transfert des connaissances pour favoriser l'innovation; nourrir plus efficacement tous les facteurs d'innovation dans les organisations<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de la recherche scientifique*, 2001, page 36.

De son côté, la *Stratégie d'innovation du Canada*<sup>17</sup> lancée en 2002 énonce des objectifs ambitieux. D'ici 2010, ils consistent à positionner le Canada parmi les cinq premiers pays du monde en ce qui concerne la performance sur le plan de la recherche et du développement. Pour ce faire, dans le même laps de temps, le gouvernement canadien veut au moins doubler ses investissements actuels dans la recherche et le développement. En outre, toujours d'ici 2010, notre pays veut se classer parmi les meilleurs au monde quant à la part des ventes du secteur privé attribuables à des innovations. Enfin, le Canada veut augmenter les investissements en capital de risque par habitant pour arriver au niveau général des États-Unis. Dans tout cela, le Québec ne peut pas prendre le risque de devenir le laissé-pour-compte des provinces canadiennes à cet égard en ne finançant pas convenablement ses établissements universitaires.

### **Le besoin de former des personnes qualifiées**

Les besoins de professionnels qualifiés vont en s'accroissant, et on prévoit dans certains domaines une pénurie de titulaires de doctorats pour satisfaire aux besoins à la fois des universités et des autres employeurs. Les universités doivent donc atteindre leur plein potentiel au chapitre du nombre de candidats et de diplômés dans leurs programmes d'études supérieures. L'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC) prévoit de son côté que l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes et le départ à la retraite de nombreux professeurs et professeures durant les dix prochaines années créeront un déficit important de l'ordre de 25 000 à 30 000 professeurs et professeures au pays. Pour sa part, une enquête de la CREPUQ<sup>18</sup> signalait que, selon des prévisions de demandes d'effectifs professoraux, c'est environ 1 000 professeurs, par année, que les universités devront embaucher pour la période allant de 2004 à 2012 pour tenir compte du remplacement des professeurs qui quittent leur établissement, de la croissance des populations étudiantes et de la restauration graduelle du ratio étudiants/professeur. Il s'agit là du défi le plus important qu'auront à relever les universités, au cours des prochaines années, pour assurer aux étudiants et étudiantes la qualité de formation à laquelle ils ont droit et qui leur sera nécessaire dans l'environnement concurrentiel où ils seront appelés à évoluer. Le recrutement de professeurs débutants va donc devenir de plus en plus difficile. De plus, selon le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, les entreprises de différents secteurs arrivent déjà difficilement à recruter et à conserver des travailleurs hautement qualifiés dans des domaines spécialisés. Tous ces défis prendront de l'ampleur et se généraliseront dans l'avenir.

---

<sup>17</sup> Gouvernement du Canada, *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités*, et *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*, 2002.

<sup>18</sup> CREPUQ, communiqué du 4 février 2004.

## 4 LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le financement des universités québécoises est une question d'une importance cruciale. Des universités en difficultés financières et incapables de soutenir la concurrence qualitative des universités canadiennes, voilà qui est contraire au progrès de la société québécoise à tous égards.

### **Un sous-financement réel qui demande correction**

La situation du financement des universités au Québec est caractérisée par au moins un consensus : les universités sont sous-financées par rapport à leurs homologues canadiennes. L'Université Laval partage cette affirmation de la CREPUQ, qui chiffrait en 2003 à 375 M\$ le manque à gagner annuel des universités québécoises. La part de l'Université Laval dans ce sous-financement est de l'ordre de 61 M\$<sup>19</sup>. De plus, pour la période 1994-1995 à 2003-2004, pendant laquelle les droits de scolarité étaient gelés à 1 688 \$ (toujours leur niveau actuel), la subvention gouvernementale annuelle aux universités québécoises était réduite de 12,3 % en dollars constants<sup>20</sup>, incluant le réinvestissement survenu entre 2000 et 2003.

Cette longue période de définancement s'est traduite par une diminution du nombre de professeurs et du personnel administratif dans les universités du Québec, par un appauvrissement des collections dans les bibliothèques, par des locaux et des immeubles insuffisamment entretenus, etc. Parallèlement, le réinvestissement fédéral massif dans la recherche et les nouvelles règles des organismes subventionnaires fédéraux et québécois ont, comme nous l'avons déjà souligné, fortement accru le travail des professeurs pour obtenir des subventions. Pour illustrer concrètement cet accroissement de la tâche dans notre établissement, soulignons que, depuis 1997, l'Université Laval a connu une croissance de 8% de ses effectifs étudiants et une croissance exponentielle des contrats et subventions de recherche de l'ordre de 127%. Au terme de cette même période, le nombre de professeurs a diminué de 13%. Il est assez évident que cette situation ne peut durer bien longtemps sans que la capacité de l'Université Laval d'offrir un enseignement et un encadrement de qualité aux trois cycles et une recherche de haut niveau ne soit compromise.

Dans ce contexte, l'Université Laval s'associe pleinement à la demande de refinancement présentée dans le mémoire de la CREPUQ selon lequel il est clair que le gouvernement du Québec doit s'assurer du financement adéquat de ses universités. Pour l'Université Laval, cependant, un simple accroissement des subventions de fonctionnement, même nécessaire, n'est pas suffisant pour préparer l'avenir.

---

<sup>19</sup> Soit 16,3 % de 375 M\$.

<sup>20</sup> En dollars constants, la subvention de fonctionnement/EETP est passée de 10 993 \$ en 1994-1995 à 9640 \$ en 2003-2004, soit une diminution de 12,3%. Voir à ce sujet l'Annexe 6 du mémoire de la CREPUQ à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, février 2004.

### **Un nouveau modèle de financement est nécessaire**

En effet, l'Université Laval estime que le temps n'est plus à une autre correction d'un système de financement conçu dans les années soixante, qui ne visait à l'origine qu'à financer l'enseignement. Il faut remplacer le système actuel par un modèle adapté aux réalités universitaires québécoises du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment en regard de l'activité de recherche.

Au chapitre des subventions de fonctionnement, la formule de financement instaurée en 2000 a transformé les universités en « entreprises » qui doivent chercher à attirer les étudiants et les étudiantes dans leurs murs. Un exemple en est l'offre de programmes de l'UQAR à son campus de Lévis, alors que les mêmes sont disponibles à l'Université Laval. Cette situation n'est pas saine, et la formule de financement que nous souhaitons doit contribuer à mettre fin à ces guerres dans le recrutement, de même qu'au développement un peu anarchique de programmes de toutes sortes, partout sur le territoire<sup>21</sup>.

Il est donc essentiel de revoir la formule même de financement, non pas nécessairement pour la changer radicalement, mais pour mieux l'adapter à la réalité nouvelle et tenter d'en éliminer les effets les plus pernicioseux. Cette nouvelle formule de financement devrait, à notre avis, comporter des incitatifs importants à la concertation et à la collaboration entre les établissements universitaires du Québec. Nous croyons qu'une formule de financement révisée est la piste obligée vers une meilleure convergence et une meilleure concertation dans l'enseignement supérieur québécois.

Au-delà d'un refinancement et d'une nouvelle formule de financement qui hausserait la subvention annuelle de fonctionnement, il faut traiter des questions des droits de scolarité et de l'accessibilité.

### **Les droits de scolarité**

Au Québec, la question des droits de scolarité est devenue un sujet tabou. En séance de consultation des membres du Conseil universitaire de l'Université Laval sur le document de consultation du ministère de l'Éducation, le 20 janvier dernier, les représentants étudiants ont réaffirmé leur attachement au gel des droits de scolarité, en affirmant que l'éducation était une responsabilité sociale et que, si les diplômés et diplômées universitaires avaient des revenus supérieurs en raison de leur formation, il était tout aussi vrai qu'ils paieraient aussi des impôts plus élevés.

Cela étant dit, les droits de scolarité sont gelés depuis 1994-1995. En réalité, cela veut dire qu'ils diminuent en dollars constants. À cause de l'inflation, ce qui coûtait 1 668 \$ en 1994-1995 ne

---

<sup>21</sup> À titre d'exemples récents de ce développement anarchique même dans les programmes de grades, signalons l'intention de l'Université du Québec à Chicoutimi d'offrir un baccalauréat en travail social à Québec dès septembre 2004.

vaut plus que 1 391 \$ en 2003-2004. Dans les faits donc, les droits de scolarité baissent annuellement, et cette diminution a un effet direct sur la capacité des universités à maintenir les services de qualité qu'en attendent les étudiants et étudiantes. En 2002-2003, les étudiants québécois sont toujours ceux qui paient les droits de scolarité les moins élevés au Canada (Tableau 4).

**Tableau 4<sup>22</sup>**

**Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire – provinces canadiennes (en \$ courants)**

	1980-81	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2002-03
Terre-Neuve	639	1 006	1 344	2 312	3 373	2 729
Île-du-Prince-Édouard	876	1 371	1 874	2 846	3 499	3 891
Nouvelle-Ecosse	907	1 486	1 941	3 249	4 631	5 214
Nouveau-Brunswick	830	1 375	1 925	2 534	3 585	4 186
<b>Québec</b>	<b>503</b>	<b>503</b>	<b>904</b>	<b>1 703</b>	<b>1 818</b>	<b>1851</b>
Ontario	832	1 235	1 680	2 518	4 256	4 634
Manitoba	660	978	1 512	2 520	3 219	3 248
Saskatchewan	713	1 062	1 545	2 680	3 668	4 286
Alberta	635	885	1 286	2 744	3 907	4 165
Colombie-Britannique	617	1 430	1 808	2 563	2 592	3 165
<b>Canada</b>	<b>702</b>	<b>1 019</b>	<b>1 464</b>	<b>2 384</b>	<b>3 447</b>	<b>3 738</b>

Cette question des droits de scolarité n'est ni nouvelle, ni propre au Québec. L'exemple de la France nous a semblé particulièrement intéressant à ce sujet car le système universitaire français est public et fondé sur la gratuité pour tous. Or, là aussi, où l'université est en principe gratuite, on s'interroge sur le bien-fondé de cette situation. Comme écrivait M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris en avril dernier,

« On ne saurait [donc] prétendre qu'il y a barrière financière à l'entrée ou à la poursuite des études en raison des droits d'inscription prélevés par les universités [...] C'est que la gratuité rassure pas l'égalité des chances; on peut même soutenir que lorsque la gratuité conduit à la paupérisation des universités, elle aggrave la situation des étudiants les moins favorisés. Car dans une université qui manque de moyens, les étudiants qui s'en sortent sont ceux qui disposent des ressources personnelles permettant de compenser le manque de ressources mutualisées constituées par les services offerts à tous par l'université<sup>23</sup>. »

Ce qui est ainsi exposé avec beaucoup de clarté est directement transposable au Québec. La question devient alors celle de savoir si on doit laisser les étudiants se nuire en conservant à leur

<sup>22</sup> Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003, Tableau 1.16.

<sup>23</sup> Lettre de Richard Descoings, directeur de Sciences-Politiques Paris, aux membres de son établissement, 29 avril 2003, page 15.

demande un gel particulièrement néfaste aux plus défavorisés, en raison des contraintes financières croissantes qu'il impose année après année aux établissements universitaires déjà sous-financés.

### *L'indexation des droits actuels*

L'Université Laval croit que les étudiants doivent assumer une part un peu plus grande du coût de leur formation, sans cependant qu'il soit nécessaire de chercher à rejoindre la moyenne canadienne. Aussi, l'Université Laval préconise dans le présent mémoire une seule proposition qu'elle estime raisonnable dans un contexte de finances publiques difficiles, soit celle de l'indexation des droits de scolarité actuels au coût de la vie, indexation assortie d'un rattrapage de l'inflation subie par les universités depuis 1995.

### **Recommandation 3 :**

- **L'Université Laval propose l'indexation des droits de scolarité actuels au coût de la vie, accompagnée du rattrapage de l'inflation survenue depuis 1995.**

L'Université Laval propose que l'indexation des droits de scolarité à l'inflation soit accompagnée d'une bonification du système de prêts et de bourses afin de s'assurer qu'aucun étudiant ne soit empêché de fréquenter l'université pour des seuls motifs de nature financière.

Pour mémoire, le dégel des droits de scolarité survenu en 1989 a été suivi du quasi-doublement de ces droits de scolarité l'année suivante (de 547 \$ à 944 \$ en 1990-1991); puis ces droits sont passés à 1 337 \$ en 91-92, à 1 483 \$ en 92-93 et à 1 511 \$ en 93-94<sup>24</sup>. En 1994-1995, les droits ont atteint leur niveau actuel de 1 668 \$. La progression des droits a été à la fois rapide et brutale. Les étudiants et leurs parents sont en droit de s'attendre à ce qu'une éventuelle augmentation des droits de scolarité ne répète pas ce scénario et permette un ajustement progressif à la capacité de payer des personnes. Pour l'Université Laval, l'indexation des droits de scolarité actuels permettrait un maintien de ces droits en dollars constants et éviterait toute augmentation excessive comme ce fut le cas en 1989. En outre, l'Université Laval croit que l'indexation des droits ne doit sous aucun prétexte justifier quelque désengagement gouvernemental que ce soit. De plus, l'Université Laval propose que cette indexation des droits actuels de scolarité soit accompagnée d'un rattrapage de l'inflation survenue depuis 1995, période de rattrapage ne dépassant pas quatre années.

Cette proposition d'indexation des droits actuels nous paraît raisonnable. Tout en demandant aux étudiants de contribuer un peu plus au coût de leur formation à hauteur d'environ une centaine de dollars par année (incluant le rattrapage), elle a pour but d'éviter dans l'avenir tout

---

<sup>24</sup> Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), *Quelques données et indicateurs significatifs sur le système universitaire québécois*, Janvier 1999, page 52.

accroissement majeur des droits de scolarité. Notre proposition signifie aussi que l'on met de côté l'objectif de rattraper « la moyenne canadienne » des droits de scolarité. Ainsi, cette proposition a le mérite de donner aux universités québécoises l'assurance de pouvoir mieux faire face à leurs obligations actuelles et à l'accroissement de leurs coûts provenant de la seule inflation.

De l'avis de l'Université Laval, cette proposition d'indexation n'entrave pas l'accessibilité aux études universitaires. En effet, tout en favorisant une bonification du système de prêts et de bourses afin de s'assurer qu'aucun étudiant ne soit empêché de fréquenter l'université pour des seuls motifs de nature financière, l'Université Laval est persuadée que plusieurs facteurs influencent positivement ou négativement l'accessibilité aux études universitaires. Plus précisément et suivant les études que nous avons répertoriées<sup>25</sup>, le niveau de scolarité des parents, le niveau de revenu des parents et les succès scolaires aux niveaux secondaire et collégial comptent parmi les facteurs les plus importants pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures. De plus, beaucoup d'études indiquent que le niveau socio-économique des parents joue sur la décision de poursuivre ou non des études universitaires et ce, bien avant que l'enfant n'atteigne le niveau universitaire. Les études consultées s'accordent sur un point : c'est que si, aux yeux de certains, le coût des études universitaires peut paraître un facteur dissuasif pour les étudiants issus des familles plus pauvres, parmi l'ensemble des coûts pouvant constituer des freins à l'accessibilité, les droits de scolarité semblent un facteur second aire.

Enfin, dans le présent mémoire, l'Université Laval ne s'attarde pas aux questions de la pertinence de maintenir des droits de scolarité égaux quel que soit le programme ou la discipline alors que les coûts de la formation et les bénéfices de l'investissement sont si différents, de même qu'à l'idée de droits de scolarité variables fondés sur le revenu des familles<sup>26</sup>. Ces questions sont bien documentées dans le mémoire de la CREPUQ à la Commission parlementaire.

---

<sup>25</sup> Nous nous référons en particulier aux documents suivants:

- Documents de recherche de la Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire, *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants du Canada*, Montréal, 2002.
- Programmes d'intervention dans certains États américains, *Investir tôt*, Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire, Montréal, 2003.
- Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, *L'accès aux études post-secondaires et l'aide financière aux étudiants*, Ottawa, 2001.
- Statistique Canada, *Revenu familial et participation aux études post-secondaires*, Ottawa, 2003.
- Statistique Canada, *Access, persistence and financing*, First Results of the Postsecondary Education Participation Survey, CMSF Conference, Ottawa, October 2, 2003.
- Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation* édition 2003.
- Québec, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'étude – Document de consultation*, Mars 2003.
- Association des universités et collèges du Canada, *Orientations – le milieu universitaire*, Ottawa, 2002.

<sup>26</sup> C'est la voie suivie par l'Institut d'études politiques de Paris.

## **Autres éléments du financement des universités**

### *Les coûts indirects de la recherche*

Un groupe de travail interministériel (ministère de l'Éducation, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère du Développement économique et régional) sur les coûts indirects de la recherche a présenté son rapport l'été dernier, fruit d'un travail de plusieurs mois par une dizaine d'experts des trois ministères concernés, et tenant compte de 36 documents de référence sur la question publiés au cours des dernières années par des organismes québécois, canadiens et internationaux. Ce document apporte un éclairage fort attendu sur le problème du financement de ces coûts au Québec. Les coûts indirects de la recherche y sont évalués de façon inédite : ils se partagent entre des coûts liés aux services de soutien et des coûts liés aux espaces de recherche.

Exprimés en fonction des coûts directs de la recherche, les coûts indirects pourraient s'élever, en moyenne, à un taux pouvant atteindre 65 % des frais directs de base (excluant les octrois pour équipement de recherche). Le gouvernement du Québec en compense une partie par le biais de ses diverses enveloppes de subventions servant à couvrir une portion des coûts indirects de recherche ainsi que les dépenses d'administration, de soutien, d'utilisation des espaces et d'immobilisation des établissements. Cependant, les octrois directs de recherche évoluant plus rapidement que les subventions générales qui leur sont allouées, les établissements se voient contraints soit d'accroître leur déficit, soit de réduire les services offerts en soutien à la recherche ou de reporter le maintien des actifs de recherche, soit encore de prélever à même les budgets dévolus à la formation des étudiants les sommes requises pour compléter le financement de la portion incontournable des coûts indirects de recherche.

Compte tenu des répercussions négatives d'un sous-financement des coûts indirects de la recherche sur l'ensemble des missions des établissements du réseau et compte tenu de la croissance anticipée des octrois directs pour la recherche, l'Université Laval, à l'instar du groupe de travail, propose d'adopter le principe de l'utilisateur payeur en matière de financement des coûts indirects de recherche. Ainsi, chaque pourvoyeur de fonds de recherche serait amené à assumer la totalité des coûts, directs et indirects, de recherche qu'il finance et ce, qu'il s'agisse de contrats ou de subventions de recherche.

#### **Recommandation 4 :**

- **L'Université Laval propose que le gouvernement du Québec établisse des directives selon lesquelles tous les ministères et organismes du gouvernement québécois acceptent d'assumer les coûts indirects des contrats de recherche qu'ils accordent à des professeurs ou à des centres de recherche universitaires (excluant les subventions pour équipement de recherche).**

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a inclus, il y a deux ans, 200 M\$ dans son budget au titre des coûts indirects de recherche, somme qui a représenté environ 9 M\$ pour l'Université Laval et ses centres hospitaliers affiliés. Ce programme ponctuel en 2001-2002 du gouvernement fédéral est devenu récurrent dans le dernier budget. Le programme reconnaît que les établissements d'enseignement postsecondaire disposent de deux moyens pour optimiser leur investissement en recherche : obtenir un appui supplémentaire pour couvrir les coûts indirects entraînés par la recherche ou compromettre leur mandat qui consiste à enseigner et à fournir des services communautaires. En assumant une partie des coûts indirects engagés par les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux et instituts qui leur sont affiliés, le gouvernement fédéral contribue au financement d'installations de recherche de classe mondiale et répond aux besoins des petites universités canadiennes. Ce programme continu offrira des allocations annuelles à compter du budget fédéral de 2003-2004. L'Université Laval espère que le gouvernement du Canada qui a contribué à l'accroissement des fonds de recherche dans les organismes subventionnaires fédéraux acceptera d'examiner plus attentivement cette question des coûts indirects afin que ceux-ci reflètent davantage la réalité des dépenses occasionnées aux universités par les activités de recherche.

#### *Le financement de la formation continue*

Dans les pays dont les systèmes d'enseignement sont publics, il est fait une différence entre la formation initiale et la formation continue, cette dernière n'étant pas financée par le public mais par les bénéficiaires de la formation, qu'ils soient individus ou entreprises, l'État se réservant le droit, si nécessaire, d'accorder des exonérations fiscales aux personnes demanderesse d'emploi. Pour l'instant au Québec, tout est financé de la même façon. La formule de financement ne fait aucune distinction entre la formation initiale, qualifiante pour les étudiants, qui est aussi offerte en formation continue, et la formation sur mesure. Or, l'évolution démographique du Québec, conjuguée au fait que la société du savoir qui se met en place va requérir des individus une mise à jour de leurs connaissances tout au long de leur vie, va nécessiter des moyens sans cesse accrus en matière de formation continue et ce, dans tous les établissements et dans toutes les régions du Québec. Cette nouvelle donne incite à redéfinir les contours de la formation continue, notamment dans les formations sur mesure, à évaluer avec précision ce qu'elle représente de charges pour l'État et à déterminer le poids relatif du financement de cette formation entre l'État et les bénéficiaires.

S'il est bien clair que l'enseignement supérieur profite aux individus en particulier et à la société en général, il reste que ce sont souvent les ordres professionnels et les employeurs qui sont les demandeurs de formation et qui encadrent d'une certaine façon l'université dans le déroulement de ses programmes menant à une profession. À un moment où le financement des universités est à l'étude et à la veille d'un renouvellement générationnel, ne serait-il pas opportun pour les universités d'entamer des discussions avec le privé en général et les milieux professionnels en particulier? La formation continue profite tout particulièrement aux

employeurs, quels qu'ils soient, et il ne semble pas anormal de poser la question de l'utilisateur-payeur.

**Recommandation 5 :**

- **L'Université Laval propose un examen des règles de financement relatives à la formation continue, plus particulièrement dans le cas des formations sur mesure élaborées à la demande d'entreprises, d'organisations ou d'ordres professionnels, afin de déterminer la part du coût de ce type de formation dévolue aux utilisateurs.**

*Encourager la philanthropie*

Toutes les universités du Québec sont dotées de mécanismes, qu'il s'agisse de fondations ou de bureaux de développement, leur permettant de mener des campagnes de financement. Par le biais de ces mécanismes, elles sollicitent leur propre communauté universitaire et leurs diplômés, ainsi que leurs partenaires tant des secteurs public, privé qu'associatif. Les dons ainsi recueillis servent à diverses fins, dont les bourses aux étudiants, l'acquisition d'équipement scientifique, la construction de pavillons et leur rénovation, ou l'établissement de chaires de recherche dans des domaines de pointe.

De concert avec les donateurs, les établissements choisissent habituellement entre deux options pour investir ces sommes: affecter les sommes recueillies afin de répondre à des besoins annuels ou ponctuels, ou encore capitaliser les dons dans le but d'établir des fonds permanents d'enseignement et de recherche.

Il va de soi que la capitalisation accroît les fonds de dotation des universités qui optent pour cette voie. Il ne faudrait toutefois pas que l'existence de fonds de dotation devienne un facteur négatif dans le calcul de la subvention de fonctionnement accordée par le gouvernement.

La philanthropie universitaire est un complément essentiel au financement gouvernemental de l'éducation qui, bien souvent, permet de faire la différence dans la réalisation des projets et le soutien aux personnes. Elle n'est pas une solution de rechange au financement de l'éducation par le gouvernement. Car si elle devait être ainsi perçue, cette source importante se tarirait aussitôt et les conséquences seraient dramatiques.

Le gouvernement du Québec accorde déjà un appui substantiel aux campagnes de financement des universités en fournissant 0,25 \$ par 1 \$ recueilli, jusqu'à concurrence de 1 M \$ par an par établissement. Afin d'aider les universités à accomplir leur mission, l'Université Laval souhaite que le gouvernement du Québec encourage les efforts philanthropiques des établissements universitaires du Québec et considère des mesures innovatrices, fiscales ou autres, en ce sens.

## 5. LA SITUATION PARTICULIÈRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Implantée à Québec depuis ses débuts, l'Université Laval compte parmi les plus grandes universités québécoises et canadiennes. En 2003-2004, l'Université Laval offre plus de 350 programmes d'études et accueille 37 000 étudiantes et étudiants aux trois cycles. Membre du groupe des dix plus importantes universités canadiennes engagées en recherche, elle a reçu en 2002-2003 plus de 273 M\$ en fonds de recherche et de coopération internationale, et a accordé en juin 2003 plus de 8250 diplômes, dont 233 doctorats. Première université du Canada par ses origines et deuxième du continent nord-américain après Harvard, l'Université Laval est ainsi la source de l'enseignement supérieur en français en Amérique.

### **Le rôle de l'Université Laval dans la capitale**

Dans un discours prononcé le 20 janvier dernier, l'éditeur du quotidien *Le Soleil*, M. Alain Dubuc, affirmait : « L'Université Laval est le plus puissant outil dont Québec dispose pour assurer son avenir<sup>27</sup>. » Il est vrai que l'Université Laval, par son importante activité de formation et de recherche, constitue le fer de lance de la diversification économique de la ville et de la grande région de la capitale du Québec, deuxième ville en importance dans la province et neuvième au Canada. Mais cette situation de l'Université Laval à Québec soulève aussi des problèmes particuliers à l'égard de son financement. En effet, l'Université Laval est située à Québec, ville qui n'est pas une « région » au sens généralement donné à cette expression dans le vocabulaire gouvernemental et, de ce fait, elle n'est pas admissible au soutien spécial propre aux universités sises... en région. En outre, l'Université Laval n'est pas non plus dans la métropole, où l'accroissement démographique a été important ces dernières années, accroissement dont les universités de la métropole ont tiré parti en raison d'augmentations majeures des inscriptions étudiantes<sup>28</sup>.

Seule grande université de recherche dans la partie Centre et Est de la province, il est plus difficile à l'Université Laval qu'à ses consœurs montréalaises de nouer des partenariats interuniversitaires en raison de la distance qui, quoi qu'en dise une certaine publicité, a de l'importance, même à l'époque du courriel. L'Université Laval offre un enseignement en sciences de la santé dont la qualité repose sur une recherche de haut niveau dont témoignent les fonds qu'elle reçoit à ce chapitre. Elle est le cœur du réseau hospitalier universitaire de la région de Québec et elle forme les professionnels en santé dont la très grande majorité s'installe dans la

---

<sup>27</sup> Alain Dubuc, Discours prononcé dans le cadre des travaux de la Commission d'aménagement de l'Université Laval, le 20 janvier 2004.

<sup>28</sup> Cette situation a été implicitement reconnue par le ministère de l'Éducation, avec pour conséquence qu'en 2003-2004, l'Université Laval a bénéficié de la garantie d'une hausse minimale de 1,5 % du budget de base sur l'année antérieure, représentant 5,4 M\$. Cette garantie de coûts de système visait à protéger les budgets des universités en diminution à cause de la réduction de 3,5 % de la valeur étalon de la grille de financement de la fonction enseignement en 2003-2004. Cette garantie n'est toutefois pas acquise pour l'année 2004-2005.

région de Québec et dans le Centre et l'Est de la province. Elle assume, à cet égard, des responsabilités particulières qui doivent être soutenues. En outre, une grande université de recherche comme l'Université Laval souffre bien sûr particulièrement du manque de financement de la fonction recherche, comme nous l'avons déjà signalé.

N'étant située ni à Montréal ni en région, l'Université Laval est donc exclue du « meilleur de deux mondes ». Au-delà du manque à gagner de 61 M\$ qui représente sa part du sous-financement général des universités québécoises établi par la CREPUQ, quels sont donc ses sous-financements particuliers ?

### **Des sous-financements particuliers dans les deux mondes : les règles actuelles et une nouvelle grille**

*Sous-financement selon les règles actuelles : 11,4 M\$ sans compter le sous-financement en médecine*

Si l'Université Laval était structurée comme l'Université de Montréal (qui est formée de trois établissements autonomes, l'Université de Montréal elle-même, l'École polytechnique et HEC Montréal), elle pourrait d'abord compter sur une somme additionnelle d'environ 7,4 M\$. En effet, elle recevrait pour sa Faculté de sciences et de génie et pour sa Faculté des sciences de l'administration 4,2 M\$ représentant le financement fixe de 2,1 M\$ attribué à chaque établissement autonome. À cette somme s'ajouteraient 3,2 M\$ au titre de ses programmes de génie (tableau 5).

À cet égard, il faut savoir que depuis la révision de la formule de financement de 2000 et les contrats de performance, les programmes de génie de Laval<sup>29</sup> sont sous-financés par rapport aux programmes de l'École polytechnique et de l'ÉTS. L'École polytechnique de Montréal et l'École de technologie supérieure reçoivent en effet respectivement 5,2 M\$ et 2,6 M\$ par année depuis 2000-2001 pour compenser le sous-financement du secteur sciences appliquées pour les programmes de génie, financement auquel l'Université Laval n'a pas droit. Or, les activités pédagogiques offertes dans ces établissements sont en tous points comparables aux nôtres et les politiques salariales concernant le corps professoral sont relativement similaires. Pour Laval, l'absence de majoration du financement pour les activités de génie se traduit par un manque à gagner important pour ses programmes de génie, tel que l'illustre le tableau 5.

---

<sup>29</sup> Cette situation touche aussi d'autres établissements, telles l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke.

**Tableau 5<sup>30</sup>**  
**Estimation du sous-financement observé des programmes de génie (en millions \$)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
<b>Université Laval</b>	2,7	3,0	3,1	3,2	12,0

Cette situation inéquitable limite grandement les possibilités de développement de notre Faculté de sciences et de génie dans un secteur névralgique pour la société québécoise. L'Université Laval demande donc que les règles budgétaires viennent corriger cette situation en traitant toutes les facultés de génie sur une base équitable et uniforme par rapport à Polytechnique et à l'ÉTS, et ce, rétroactivement à l'exercice financier 2000-2001.

En second lieu, le fait de détenir l'exclusivité de l'enseignement en agriculture et en foresterie a valu à l'Université Laval, au moment de la conclusion du contrat de performance de 2001, un ajustement de 5M\$ non indexé à ce titre. Selon les plus récentes données, cette somme ne couvre pas adéquatement les coûts additionnels de ces programmes, qui sont plutôt de 9 M\$ (une différence de 4 M\$).

De plus, l'Université Laval, comme les trois autres universités québécoises dotées d'une Faculté de médecine, a besoin d'un financement particulier à ce titre afin d'assumer les hausses substantielles de cohortes requises par le gouvernement. Des démarches pour obtenir ce financement particulier sont en cours.

*Le sous-financement démontré selon une éventuelle nouvelle grille: 11 M\$ sans compter le sous-financement en médecine*

Le ministère de l'Éducation et la CREPUQ ont mené des travaux visant à déterminer une nouvelle grille de financement des activités d'enseignement dans les universités québécoises, financement établi sur une base de coûts en 2000-2001. Si elle était appliquée, cette nouvelle grille vaudrait à l'Université Laval un financement additionnel d'environ 11 M\$. Or, au moment où le présent mémoire est rédigé, cette nouvelle grille de financement n'est pas appliquée, et quand elle le sera, elle n'aura d'impact qu'au moment du refinancement de l'enseignement supérieur.

---

<sup>30</sup> Tableau extrait d'une lettre du 10 décembre 2003 adressée à M. Louis Gendreau, sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, et signée des vice-recteurs et de la vice-rectrice à l'administration et aux finances des universités Laval, de Sherbrooke et McGill.

**Recommandation 6 :**

- **L'Université Laval recommande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger son sous-financement particulier de 11 M \$ dès 2004-2005.**

## **6. UNE NOUVELLE VISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

On ne peut réfléchir à la qualité, à l'accessibilité et au financement des universités québécoises sans inévitablement s'interroger sur le système universitaire d'enseignement supérieur. Dans le document de consultation publié en prévision de la Commission parlementaire, le système universitaire en lui-même et dans son fonctionnement n'est ni analysé, ni remis en question. Pourtant, en 2004, on doit se demander si l'organisation du réseau universitaire québécois que nous connaissons depuis plus de trois décennies est optimale, si elle est celle qui comporte le plus de valeur ajoutée pour assurer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans tous les établissements et pour servir au mieux les intérêts supérieurs du Québec. Dans notre mémoire, nous avons déjà traité de la question des collèges et proposé un meilleur arrimage des programmes préuniversitaires et universitaires, pour le bénéfice des étudiants eux-mêmes et pour l'efficacité générale de l'enseignement supérieur. Nous avons également évoqué certaines difficultés liées au mode de financement.

La question qui doit maintenant être posée est celle du fonctionnement même du système universitaire québécois formé de deux types d'universités, un type à charte privée<sup>31</sup> et un réseau dit « public »<sup>32</sup>. Le réseau public, l'Université du Québec, est coordonné par un siège social. De leur côté, les universités à charte privée n'ont pas d'organisme central analogue pour concerter leur action. Universités du réseau public et universités à charte privée sont toutes membres de la CREPUQ et, sauf pour certains éléments, sont financées suivant la même formule. Les droits de scolarité y sont aussi les mêmes.

### **Le système d'enseignement supérieur**

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'Université Laval est la plus importante université de recherche du Centre et de l'Est du Québec. Elle constitue le pôle intellectuel et scientifique majeur à l'extérieur de la région métropolitaine et elle offre une gamme complète de programmes aux trois cycles. Elle est en mesure de nouer avec les universités sises en régions, notamment de l'Est de la province, des partenariats mutuellement féconds pour l'enseignement et la recherche, et elle souhaite le faire. Mais la structuration du système d'enseignement supérieur québécois rend ces partenariats plus difficiles à réaliser, entre autres en raison de la logique du « réseau dans le réseau ».

Ainsi, le réseau de l'Université du Québec, comme le veut sa logique interne, favorise les mises en commun et les partages d'abord et avant tout entre ses constituantes. Il offre des services communs de différents ordres à ses constituantes, services pour lesquels elles ont un financement particulier. Les universités à charte privée n'ont pas accès à ces services puisqu'elles ne sont pas membres de ce réseau public. Ne serait-il pas plus logique de chercher

---

<sup>31</sup> Université Laval, Université McGill, Université de Montréal (et ses deux écoles affiliées autonomes, HEC et Polytechnique), Université Concordia, Université de Sherbrooke, Université Bishop.

<sup>32</sup> Toutes les constituantes du réseau de l'Université du Québec (UQ).

une structure ou un système qui ferait en sorte que toutes les universités collaborent plus facilement, et non pas seulement une partie d'entre elles ? Dans un souci d'efficacité générale de l'ensemble du système universitaire québécois, cette question doit être posée et débattue.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué, l'histoire a fait en sorte que l'École des hautes études commerciales (HEC) et l'École polytechnique de Montréal (Poly) sont demeurées des établissements autonomes et distincts de l'Université de Montréal. À ce titre, elles bénéficient d'un financement de base ainsi que d'une représentation distincte à la table de la CREPUQ. Ces deux écoles se présentent de façon distincte de l'Université de Montréal devant les députés en commission parlementaire lorsque celle-ci siège en vertu de la loi 95. Mais en même temps, elles acceptent régulièrement, à des fins de présentations statistiques, d'être intégrées dans le grand tout appelé « Université de Montréal ».

L'Université Laval, de son côté, a connu un développement historique de ces mêmes disciplines dans des facultés intégrées à l'Université. Sa Faculté de sciences et de génie est pourtant « École polytechnique de Québec », tout comme sa Faculté des sciences de l'administration est son « École des hautes études commerciales ». Mais aucune de ces deux facultés de l'Université Laval ne jouit des avantages et du financement associés au statut autonome de Polytechnique ou des HEC, lesquelles, en dernière analyse, sont deux grandes facultés de l'Université de Montréal.

D'autre part, l'histoire et le développement du réseau de l'Université du Québec ont mené à la création d'établissements distincts de tous les autres, en ce sens qu'ils n'offrent pas de programmes de premier cycle. Ces établissements sont l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). L'existence de ces établissements atypiques a un impact direct sur l'ensemble des établissements puisque, dépourvus d'étudiants de premier cycle, ils requièrent un financement spécial, qui leur est attribué à même l'enveloppe générale fermée de financement des universités.

Le cas de l'INRS-ETE (eau, terre et environnement) installé à Québec est encore plus curieux, dans la mesure où la partie « terre » des programmes de cet institut est faite de programmes conjoints avec l'Université Laval et provenant de cette dernière. L'Université Laval n'a évidemment pas accès à un financement de base spécial comme celui de l'INRS pour ces programmes. Nous avons déjà mentionné l'École de technologie supérieure de Montréal, une constituante de l'UQ, qui est en réalité une faculté de génie dont les diplômés sont des ingénieurs reconnus par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Cette école, à titre de constituante de l'Université du Québec, reçoit ainsi un financement de base à titre d'établissement distinct et « autonome », de même qu'un financement spécial de ses programmes de génie à l'instar de Polytechnique.

Le cas de la Télé-Université (Téluq) est également différent, quoique tout aussi intéressant. Créée en 1978, la Téluq est une constituante du réseau de l'UQ. Au moment où se discute son rattachement à l'Université du Québec à Montréal, la vieille question d'une télé-université

mettant son expertise d'enseignement à distance au service de toutes les universités québécoises n'a jamais été résolue, sinon dans la logique exposée précédemment du « réseau dans le réseau ». Il est raisonnable de se demander si l'heure n'est pas venue de mettre l'expertise de cet établissement au service de toutes les universités québécoises, et ainsi de chercher à éviter que toutes les universités ne développent leur propre « téléq » interne.

Ces quelques exemples illustrent bien le fait que le système universitaire québécois présente des situations qui, bien au-delà des vocations distinctes des établissements, demandent à être examinées avec attention, afin d'accroître la performance générale des universités québécoises, d'assurer l'équité de traitement entre les établissements et d'y développer la concertation la plus poussée qui soit.

Ces remises en question de la part de l'Université Laval ne se veulent en aucune façon un reproche à qui que ce soit ou à quelque établissement que ce soit. Elles ne visent qu'à amorcer une analyse du système tel que nous le connaissons, système qui impose actuellement aux directions de tous les établissements des façons de faire qui, à notre avis, ne sont pas à l'avantage de toute la société québécoise.

### **Quel modèle retenir ?**

L'Université Laval croit donc que le système universitaire québécois doit être revu, après plus de trois décennies de développement et de fonctionnement. Plusieurs modèles peuvent être envisagés.

On peut songer ici à un système formé d'un seul réseau public ou privé d'universités. On peut aussi imaginer un modèle où chaque établissement serait autonome et en prise directe et sans intermédiaire avec le gouvernement et le ministère de l'Éducation.

Nous pourrions aussi penser à un système où de grandes facultés d'universités, à l'instar de Polytechnique et des HEC, se verraient dotées d'un statut de relative autonomie assorti du financement de base qui l'accompagne.

Il y a aussi le modèle où les trois grandes universités de recherche du Québec développeraient encore plus leurs deuxième et troisième cycles et la recherche, avec un financement conçu en conséquence. Ou encore un modèle basé sur deux grands pôles universitaires, un à Montréal et l'autre à Québec, ce dernier étant en appui à toutes les universités en région.

Bien d'autres modèles pourraient être imaginés ici : tous ont des incidences financières évidentes qu'il faudrait examiner avec soin. L'Université Laval ne prétend pas détenir les réponses à toutes ces questions. Elle est cependant en mesure de mettre en lumière et d'évaluer plusieurs aspects du problème global posé par le système actuel d'organisation des universités

québécoises et par son mode de financement. L'Université Laval souhaite que cette discussion publique s'engage.

### **Le financement**

Nous avons soulevé, tout au long de ce mémoire, plusieurs questions relatives au mode actuel de financement. Nous avons évoqué son impact sur la qualité des programmes, en raison de l'attrait que représente la multiplication de l'offre de programmes sur le territoire aux fins de recrutement. On pourrait se demander si un système de financement ne reposant plus seulement sur le nombre d'étudiants, mais aussi sur une base forfaitaire par programme ne constituerait pas une piste à explorer. Nous avons aussi indiqué que le financement de la formation continue, notamment dans les formations sur mesure, mérite réflexion et examen, et il est et demeurera nécessaire d'évaluer ce que ce financement représente de charges pour l'État afin de déterminer, dans un contexte de ressources limitées, le poids relatif du financement de cette formation entre l'État et les bénéficiaires.

Les conditions d'obtention des fonds de recherche sont devenues singulièrement difficiles, et méritent elles aussi examen et réflexion. Les universités ont bien besoin d'un meilleur financement de leur budget de fonctionnement, mais cela ne règle pas la question du fait que la subvention de fonctionnement des universités finance l'activité d'enseignement et d'encadrement des étudiants aux trois cycles, et seulement en partie le temps que le professeur consacre à la recherche, ce qui, rappelons-le, touche particulièrement les grandes universités de recherche.

La formule même de financement doit être revue pour l'adapter à la réalité nouvelle, tenter d'éliminer les effets les plus pernicioseux, et lui incorporer des incitatifs importants envers la concertation et la collaboration entre les établissements.

L'Université Laval estime donc que le temps est venu d'étudier à la fois le système universitaire du Québec et son financement, et d'en proposer un meilleur fonctionnement.

Elle recommande donc à la Commission parlementaire et au gouvernement de créer une commission d'examen à cette fin pour réaliser cette étude et faire les recommandations qui s'imposent.

#### **Recommandation 7 :**

- **L'Université Laval recommande au gouvernement du Québec de créer une commission d'examen du système de financement et d'organisation de l'enseignement universitaire québécois.**

## 7. CONCLUSION

Dans le monde universitaire, la compétition entre établissements pour des motifs financiers n'est pas acceptable. La seule compétition qui doit exister est celle qui repose sur la qualité de la formation offerte.

L'Université Laval croit qu'un système d'enseignement supérieur ne peut évoluer ni être bien financé dans un climat où chacun des partenaires doit défendre sa position ou être forcé de se replier sur ses intérêts.

Le préalable à tout progrès est donc la reconnaissance par la société et son gouvernement que l'enseignement supérieur contribue au progrès non seulement économique, mais aussi culturel et social, tout en formant les citoyens au sens des responsabilités et au goût de la solidarité. Les étudiantes et les étudiants doivent aussi reconnaître que cet enseignement supérieur qu'ils viennent chercher leur apporte directement un avantage comparatif unique pour leur entrée dans la vie professionnelle et le déroulement de leur vie active.

On ne peut, croyons-nous, qu'admettre le bien-fondé d'un financement accru et équitable de l'enseignement supérieur québécois par tous ses acteurs et espérer que le message qui est adressé au gouvernement et à la société sera entendu et suivi d'actions aussi rapidement que possible.

C'est avec ce financement accru et un examen lucide de leur organisation et de leur mode de fonctionnement et de financement que les universités québécoises pourront se concentrer sur l'essentiel: maintenir la qualité, la pertinence et l'accessibilité de l'enseignement qu'elles dispensent et de la recherche qu'elles réalisent.

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

### **Recommandation 1**

L'Université Laval propose d'étendre le plus possible les ententes DEC + BAC pour le secteur de formation technique des collèges.

### **Recommandation 2**

L'Université Laval propose un arrimage amélioré et continu des programmes entre la formation collégiale préuniversitaire et l'université, par l'implication directe des professeurs des deux niveaux d'enseignement supérieur.

### **Recommandation 3 :**

L'Université Laval propose l'indexation des droits de scolarité actuels au coût de la vie, accompagnée du rattrapage de l'inflation survenue depuis 1995.

### **Recommandation 4 :**

L'Université Laval propose que le gouvernement du Québec établisse des directives selon lesquelles tous les ministères et organismes du gouvernement québécois acceptent d'assurer les coûts indirects des contrats de recherche qu'ils accordent à des professeurs ou à des centres de recherche universitaires (excluant les subventions pour équipement de recherche).

### **Recommandation 5 :**

L'Université Laval propose un examen des règles de financement relatives à la formation continue, plus particulièrement dans le cas des formations sur mesure élaborées à la demande d'entreprises, d'organisations ou d'ordres professionnels, afin de déterminer la part du coût de ce type de formation dévolue aux utilisateurs.

### **Recommandation 6 :**

L'Université Laval recommande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger son sous-financement particulier de 11 M \$ dès 2004-2005.

### **Recommandation 7 :**

L'Université Laval recommande au gouvernement du Québec de créer une commission d'examen du système de financement et d'organisation de l'enseignement universitaire québécois.